



Déclaration conjointe pour une éducation inclusive de qualité

Novembre 2022

Ce document est une déclaration conjointe coécrite par les partenaires du projet Erasmus+ Open up (« nous ») : six organisations engagées dans le secteur médico-social au sein de quatre pays européens (France, Espagne, Croatie et Chypre). L'objectif du projet est de contribuer à assurer une éducation inclusive de qualité (y compris l'éducation formelle et non-formelle) pour les enfants et les adolescents porteurs de troubles visuels et auditifs.

Ce document est le résultat de deux ans et demi d'apprentissage mutuel sur nos contextes nationaux et d'échanges de bonnes pratiques. Il s'adresse aux décideurs politiques et formule des recommandations pour améliorer la qualité de l'éducation inclusive.

L'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive déclare que : « la vision ultime des systèmes éducatifs inclusifs est que tous les apprenants de tous âges aient accès à une éducation de haute-qualité dans leur quartier, avec leurs amis et leurs pairs » (2015).

La construction d'une société encore plus inclusive est une priorité pour tous. Promouvoir « la diversité et l'inclusion » est essentiel et cela s'applique à tous. Cependant, nous constatons qu'il y a souvent un amalgame entre : **l'intégration**, qui signifie que le jeune à besoins éducatifs particuliers et ses parents doivent s'adapter au milieu « ordinaire » ; et **l'inclusion** qui est un principe centré les besoins des personnes, quel que soit leur handicap, afin que celles-ci participent activement à la société, selon des modalités différentes et en fonction de leurs capacités. Dans un contexte d'éducation formelle, ce n'est donc pas au jeune à besoins éducatifs particuliers et à ses parents de s'adapter au système éducatif mais c'est à ce dernier de s'adapter pour permettre à tous d'y évoluer.

Nous reconnaissons que la stratégie européenne et nos politiques publiques nationales en matière d'éducation sont véritablement inclusives. Cependant, l'éducation inclusive est un idéal qui est difficile à atteindre du fait de la diversité des besoins éducatifs particuliers. Le recours à l'accompagnement individuel et aux compensations adaptées à chacun sont toujours nécessaires. Ainsi, **nous militons pour des systèmes éducatifs qui prennent en compte l'accompagnement individuel et l'autonomisation des jeunes vulnérables**, pour qu'ils s'épanouissent en tant qu'apprenants et membres actifs de la société. Une politique d'éducation inclusive « responsable » qui répond aux besoins des jeunes porteurs de troubles sensoriels nous semble réalisable **si nos gouvernements prennent en compte les recommandations suivantes :**

1. Les établissements et services médico-sociaux doivent rester ou être considérés comme essentiels, cela inclut les :

- Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)
- Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)



Cofinancé par le programme Erasmus+ de l'Union européenne

Le soutien de la Commission européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation du contenu, qui reflète uniquement le point de vue des auteurs, et la Commission ne peut pas être tenue responsable de toute utilisation qui pourrait être faite des informations qu'elle contient.



- Équipes Mobiles d'Appui à la scolarisation (EMAS)
- Instituts Médico-Éducatifs (IME)
- Dispositifs d'Auto-Régulation (DAR)
- Dispositifs Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (DITEP)
- Centres d'éducation pour jeunes sourds
- Écoles pour jeunes aveugles

Ce sont des acteurs clés d'une approche holistique centrée sur le jeune qui implique les parents, les écoles, les structures de jeunesse et les clubs de sport « ordinaires », ou tous types de groupes sociaux où le jeune interagit avec d'autres personnes, car ils :

- Agissent en tant que structures ressources fournissant un savoir-faire pour accompagner les personnes en situation de handicap et les compétences à « l'aller vers » les jeunes bénéficiaires et leurs familles ;
- Déploient des modalités d'accompagnement qui garantissent le pouvoir d'agir avec une approche adaptée et bienveillante, préservant l'autonomie autant que possible ;
- Adaptent et élargissent continuellement leur offre de services avec des projets innovants (ex. [le projet Open up](#)) pour répondre aux besoins éducatifs particuliers (y compris les situations de handicap complexe) ;
- Sensibilisent et diffusent une culture d'inclusion « responsable », contribuant à un changement positif dans la société.

Il existe également des associations spécialisées dans des champs du handicap particuliers qui peuvent agir sur les recommandations suivantes :

2. L'accessibilité pour les personnes en situation de handicap doit être améliorée, avec des mesures et des investissements dans les domaines suivants :

- Les aides techniques. Il existe de nombreux outils de compensation (ex. ordinateurs, téléphonie, casques à conduction osseuse, etc. pour les déficients visuels), mais leurs coûts sont souvent rédhibitoires et ils ne sont pas ou très peu pris en charge (ex. le vidéos agrandisseurs)
- Les espaces publics. Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles à tous les types de handicap. Cette loi concerne tous les domaines de la vie courante : enseignement, habitation, travail, culture, transports, etc. A ce jour, toutes les communes doivent avoir établi un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)
- L'accessibilité digitale. L'article 47 de cette même loi de 2005 impose aux « services de communication publique en ligne des services de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent » d'être accessibles aux personnes en situation de handicap. Cependant, pour contre-exemple, l'application d'échange de données scolaires [PRONOTE](#) ne permet pas de passer en mode accessible



- Les supports pédagogiques. Des adaptations simples existent, mais elles sont peu ou pas du tout utilisées. Les adaptations et aménagements pédagogiques ont pour objectif de faciliter le parcours scolaire des élèves en référence au Socle Commun de connaissances et de compétences. Une observation fine de l'élève est nécessaire afin de déterminer les adaptations et aménagements les plus appropriés à ses besoins pour l'aider à contourner les obstacles rencontrés dans ses apprentissages. L'enseignant doit prendre en compte à la fois les spécificités de l'élève et les caractéristiques des tâches qui lui sont proposées.

3. Des sessions de sensibilisation et des formations doivent être proposées

Nos deux premières recommandations ne peuvent être mises en œuvre sans cette troisième car l'approche holistique centrée sur le jeune nécessite de la sensibilisation et du personnel formé ; les aménagements infrastructurels et les aides techniques ne remplaceront jamais l'aide humaine.

Le grand public doit être davantage sensibilisé sur les représentations du handicap. Nous préconisons des sessions animées par des associations spécialisées dans des champs du handicap particuliers, sur des formats de courte durée et axés sur la déconstruction des préjugés.

Toutes les parties-prenantes de l'approche holistique doivent être formées. L'éducation inclusive doit être délivrée dans un environnement sécurisant et bienveillant. Les professionnels du milieu ordinaire doivent pouvoir compter sur leurs autorités à tous les niveaux et leur communauté locale. Il faut développer de nouveaux profils et améliorer les compétences du personnel existant en investissant davantage dans l'apprentissage tout au long de la vie (ex. le programme de formation Open up).

Les partenaires du projet Open up formulent ces recommandations afin de progresser vers une éducation inclusive de qualité. Les familles, les écoles, les communautés éducatives et décideurs politiques, à tous niveaux, doivent être conscients que le système éducatif n'est pas suffisamment inclusif et que ce n'est pas au jeune de s'y adapter.

Nous estimons que le guide de l'accessibilité et le programme de formation Open up peuvent contribuer à améliorer la qualité de l'éducation inclusive et appelons à sa diffusion et à sa mise en œuvre.



Cofinancé par le
programme Erasmus+
de l'Union européenne

Le soutien de la Commission européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation du contenu, qui reflète uniquement le point de vue des auteurs, et la Commission ne peut pas être tenue responsable de toute utilisation qui pourrait être faite des informations qu'elle contient.



Le soutien de la Commission européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation du contenu, qui reflète uniquement le point de vue des auteurs, et la Commission ne peut pas être tenue responsable de toute utilisation qui pourrait être faite des informations qu'elle contient.